



Assises de l'enseignement de la formation musicale 1977-2017, 40 ans, l'âge de raison ?

Organisées par le Conservatoire de Dunkerque et l'INSET
de Dunkerque

11 et 12 décembre 2017 à l'INSET Dunkerque

INSET de Dunkerque



Assises de l'enseignement de la formation musicale

1977-2017,

40 ans, l'âge de raison ?

11 et 12 décembre 2017 à Dunkerque

« Le Solfège, à l'origine associé aux études instrumentales, est devenu au fil des années un enseignement totalement cloisonné qui a suscité une littérature spécifique constituant un matériel pédagogique le plus souvent dépourvu de substance musicale (phrasé, nuances, dynamique, articulation etc.) et n'offrant qu'une connaissance très partielle des langages musicaux.

Peu à peu, les spécialistes de cette discipline, tout en pratiquant, dans le meilleur des cas, une pédagogie permettant l'acquisition d'une haute technicité solfégique ont oublié la finalité essentielle de cet enseignement.

(...)

Partir de la musique pour en découvrir le langage et ses techniques est plus formateur qu'une étude analytique abstraite, élément par élément, desséchante par définition, dont l'usage démontre qu'elle tourne souvent le dos au but à atteindre : la connaissance et l'apprentissage de la musique ».

[Extrait de l'introduction à *Etudes de Formation Musicale* – Ministère de la Culture – 1977]

Quarante ans après la mise en place de la « réforme du solfège », ces Assises se proposent de faire le point sur les changements qu'elle a entraînés, sur les polémiques qu'elle a suscitées et surtout sur les perspectives actuelles de la « pédagogie artistique ».

Ces Assises permettront la confrontation d'expériences concrètes et de réflexions plus générales sur les conditions et les contenus des enseignements musicaux.

PUBLICS

- Professeurs et directeurs de conservatoires
- Etudiants, professeurs et directeurs de Pôles Supérieurs
- Professeurs d'Education Musicale (Education Nationale), étudiants et professeurs de l'Université
- Représentants des associations de parents d'élèves

Journée 1

(Modérateur : M. Eric Sprogis)

Début de la journée : 09h15

- **Accueil institutionnel**
- **Présentation des Assises** : Eric Sprogis, chef d'orchestre, compositeur et formateur
- **Hier à aujourd'hui, du solfège à la Formation Musicale**

Spécialité des conservatoires français depuis le 19^{ème} siècle, l'enseignement du « solfège » a fait l'objet, en 1977, d'une longue réflexion débouchant sur son remplacement par la « Formation Musicale Générale » en tant que discipline spécifique.

Depuis cette réforme, quels regards pouvons-nous porter sur les réelles évolutions de cette composante des enseignements artistiques ?

- Quelles ont-été les raisons artistiques, culturelles et politiques de cette évolution ?
- Qu'est-ce qui a réellement changé dans la façon d'enseigner la formation musicale dans les conservatoires au-delà d'un changement de vocabulaire et d'une évolution philosophique ?
- Près de 40 ans après que reste-t-il de cet élan de départ et quelles sont les conclusions positives et négatives à en tirer ?
- Témoignages d'exemples actuels de l'enseignement de la formation musicale

12h30 – 14h00 : Déjeuner libre

Après-midi : 14h00

- **Démarches et méthodes pédagogiques**

Antérieurement à la réforme de 1977 et également dans le cadre des innovations pédagogiques qu'elle rendait nécessaires, différents pédagogues, compositeurs, danseurs et théoriciens ont cherché à élaborer des méthodes d'apprentissage qui visaient à se distinguer des modes d'apprentissage issus du « solfège traditionnel ». Sur quels principes et quelles valeurs ces démarches s'appuient ou s'appuyaient-elles ? Quelles sont leurs limites et leurs atouts ? Quelle est leur validité aujourd'hui ?

- *L'apport du numérique et la MAO*
- *La mutation de l'enseignement traditionnel en Belgique et la méthode « Créatif » de JC Baertsoen*
- *La pédagogie de projet*
- *La formation musicale du danseur*
- *Les classes musicales uniques*

Organisation de la séance :

- Présentation rapide de chaque thème par un intervenant (5mn)
- Travail en sous-groupes thématiques animés par chaque intervenant

Fin de la journée : 18h00

Journée 2

Début de la journée : 09h00

- **Démarches et méthodes pédagogiques (suite)**
 - Rapports des sous-groupes de la veille.
 - Réaction et synthèse par un « grand témoin ».

Après-midi : ...Et demain ?

→ **Table ronde** avec des intervenants issus de secteurs différents des conservatoires français : enseignants, artistes et directeurs d'établissements étrangers ou ayant une connaissance de leurs dispositifs, universitaires...

Thème général : quels axes pédagogiques et artistiques pouvons-nous imaginer pour les années à venir ?

Questions à traiter :

- *Vers quoi voulons-nous tendre dans les 40 prochaines années ? La question principale est de comprendre et d'affirmer le rôle de l'enseignement de la formation musicale tout en réfléchissant à sa nécessaire évolution.*
- *La formation musicale doit se décloisonner, s'ouvrir à d'autres univers musicaux (formation musicale des musiques actuelles, par exemple). Elle doit retrouver sa place dans l'offre générale d'enseignement artistique en se plaçant au carrefour des activités culturelles et pédagogiques des conservatoires.*
- *Mais elle doit aussi, pour continuer à exister, moderniser ses outils pédagogiques. Comment pourrons-nous répondre à une société en perpétuelle mutation technologique et culturelle et à des profils d'élèves dont les attentes artistiques évoluent aussi ?*

→ **Débat général avec l'assistance**

→ **Intervention d'un inspecteur du Ministère de la culture**

16h00 : Conclusion et synthèse par M. Eric Sprogis

Fin de la journée : 16h30



Journée thématique

Libellé : LES ASSISES DE L'ENSEIGNEMENT DE LA FORMATION MUSICALE

Code action : ASSMU-001

Inscription en ligne

Pour offrir aux collectivités et aux agents un service d'inscription aux actions du CNFPT efficient leur permettant d'organiser au mieux les départs en formation et d'en suivre la bonne réalisation, le CNFPT propose une application d'inscription en ligne.

Je souhaite m'inscrire en ligne (Assurez-vous au préalable que votre collectivité a créé son compte collectivité. Pour ce faire, rapprochez-vous de votre service formation ou du référent RH de votre collectivité) **Pour accéder à la plateforme** cliquer sur : <https://inscription.cnfpt.fr/>

Je ne suis pas fonctionnaire territorial ou ma collectivité **n'a pas créé de compte collectivité** : Dans ce cas, remplissez ce bulletin d'inscription papier ci-dessous et assurez-vous d'indiquer **une adresse mail lisible et valide**. En effet, la convocation s'effectuera uniquement par mail :



BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner par courrier, mail ou fax, à l'attention de Christine JOLLY, Assistante de Formation, christine.jolly@cnfpt.fr	INSET de Dunkerque, Halle aux sucres – 9003 route du quai Freycinet 3 – BP 5251 – 59379 DUNKERQUE cedex 1
---	--

Journée d'actualité :

Libellé : LES ASSISES DE L'ENSEIGNEMENT DE LA FORMATION MUSICALE

.....
Date : ...11 et 12 décembre 2017..... Lieu :INSET Dunkerque..... code
action : ... ASSMU-001.....

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Tél. : Mail :

Adresse personnelle :

..... Date de naissance :

Collectivité - employeur :

Nombre d'habitants..... Nombre d'agents (facultatif).....

Adresse professionnelle :

.....

Fonction et Service : Grade :

Signature du stagiaire

Signature de l'employeur

INFORMATIONS PRATIQUES

Le lieu de formation vous sera précisé lors de l'envoi de votre convocation.

Les frais pédagogiques sont pris en charge par le CNFPT. Par contre **les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge des participants.**

Pour les agents territoriaux ces deux journées sont valorisables dans votre parcours de professionnalisation. Une attestation de formation vous sera envoyée à l'issue de ces journées.

Le CNFPT facilite l'accueil des personnes en situation de handicap dans les sessions de formation qu'il propose.
Merci de bien vouloir nous faire part, d'éventuels besoins d'adaptation afin de préparer au mieux votre accueil en formation.

Contact inscription : christine.jolly@cnfpt.fr Tél : 03 28 51 32 14

